

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 11 janvier 2016 à 20 h au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Aucun

No 5451-01-16
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de retirer les points suivants :

- 8.1 Constat d'infraction à l'occupant du 2, chemin des Pensées – Présence d'animaux de ferme
- 8.4 Mandat aux procureurs de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs – Requête pour démolition

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
- 3. Questions écrites d'intérêt public
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, de la séance spéciale budget du 21 décembre 2015, de la séance spéciale embauche du 21 décembre 2015 et de la séance spéciale du 7 janvier 2016

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Autorisation de paiement de certaines dépenses 2016
- 5.4 Nomination d'un directeur général adjoint pour l'année 2016
- 5.5 Offre de publicité pour l'année 2016 – Les Éditions Prévotoises
- 5.6 Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Tenue des séances du Conseil des maires

- 5.7 Nomination de conseillers sur les comités
- 5.8 Demande de don de la Polyvalente des Monts de Sainte-Agathe
- 5.9 Demande de don de la Paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'en-Haut
- 5.10 Avis de motion du règlement 396-2016 décrétant l'annexion du lot 4 559 726 de la Ville de Saint-Jérôme
- 5.11 Augmentation de salaire des employés cadre de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.12 Évaluation du maintien de l'équité salariale

6. Travaux publics

- 6.1 Réparation du camion Ford Ranger 2008 du Service des Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Adhésion à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2016
- 7.2 Appui à la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR)

8. Urbanisme

- 8.1 Constat d'infraction à l'occupant du 2, chemin des Pensées – Présence d'animaux de ferme - RETIRÉ
- 8.2 Constat d'infraction – État de propreté du terrain au 25, chemin du Paradis
- 8.3 Mandat à un professionnel en évaluation
- 8.4 Mandat aux procureurs de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs – Requête pour démolition - RETIRÉ
- 8.5 Constat d'infraction - Travaux de construction effectués sans permis au 434, chemin Filion

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Installation de lumières de rues

10. Environnement

- 10.1 ABVLACS – Demande d'une lettre d'appui
- 10.2 Constat d'infraction – Travaux effectués en rive sans permis au 38, chemin de l'Orge

11. Varia
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire et
des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 5452-01-16
Adoption des
procès-verbaux de
la séance ordinaire
du 14 décembre
2015, de la séance
spéciale budget du
21 décembre 2015,
de la séance
spéciale embauche
du 21 décembre
2015 et de la séance
spéciale du 7 janvier
2016

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, de la séance spéciale budget du 21 décembre 2015, de la séance spéciale embauche du 21 décembre 2015 et de la séance spéciale du 7 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5453-01-16
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 décembre 2015 pour un montant de 71 586,81 \$ - chèques numéros 12423 à 12439 et 12550 à 12556.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2015 au montant de 126 749,80 \$ - chèques numéros 12439 à 12543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 décembre 2015 sont déposés au conseil.

No 5454-01-16
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500 \$ chacune.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Corporation Financière Mackenzie	6 420,76 \$
SNC-Lavalin	6 500,00 \$
SSQ Groupe financier	4 237,66 \$
BMR Matériaux Ste-Anne-des-Lacs	3 325,37 \$
Maintenance Patrick Laroche Inc.	4 058,50 \$
Groupe Ultima inc.	47 679,00 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	8 527,20 \$
Dynamitage St-Pierre (1987) inc.	3 435,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5455-01-16
Autorisation de
paiement de
certaines dépenses
2016

Attendu la nécessité d'autoriser le paiement de certaines dépenses;

Attendu le certificat du directeur général attestant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il a été proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses suivantes et selon les réserves budgétaires attribuées aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 :

Dépenses – prévisions budgétaires 2016

02-11000-131	Rémunération élus
02-11000-132	Rémunération additionnelle
02-11000-133	Allocation de dépenses - élus
02-11000-200	Cotisation employeur – élus
02-11000-321	Frais de poste - conseil
02-11000-331	Téléphones, cellulaires, etc.
02-11000-335	Téléphonie IP et internet
02-11000-421	Assurances – conseil municipal
02-11000-951	Quote-part MRC législation
02-12000-412	Service Cour municipale
02-13000-141	Rémunération - administration
02-13000-200	Cotisation employeur – administration
02-13000-321	Frais de poste
02-13000-331	Cellulaires
02-13000-335	Téléphonie IP et internet
02-13000-413	Comptabilité et vérification
02-13000-951	Quote-part MRC - gestion financière
02-14100-000	Dépenses - élection

02-15000-951 Quote-part MRC – évaluation
02-16000-416 Relation de travail
02-19000-321 Frais de poste
02-19000-411 Service professionnel – paie
02-19000-421 Assurances
02-19000-443 Déneigement - hôtel de ville
02-19000-517 Location équipement – compteur postal
02-19000-522 Entretien - hôtel de ville
02-19000-681 Électricité - hôtel de ville
02-21000-959 Services policiers
02-22000-141 Rémunération - pompiers
02-22000-200 Cotisation employeur - pompiers
02-22000-321 Frais de poste
02-22000-331 Téléphones et téléavertisseurs
02-22000-335 Téléphonie IP et internet
02-22000-421 Assurance - pompiers
02-22000-443 Déneigement - caserne
02-22000-455 Immatriculation camion incendie
02-22000-631 Essence et diesel
02-22000-681 Électricité - caserne
02-22000-951 Quote-part MRC – Incendie
02-23000-141 Salaire - sécurité civile
02-23000-200 Cotisation employeur - sécurité civile
02-23000-331 Communication - sécurité civile
02-23000-631 Essence et diesel - sécurité civile
02-29000-451 Contrôle des animaux
02-32000-141 Rémunération - travaux publics
02-32000-142 Rémunération saisonnière
02-32000-200 Cotisation employeur – travaux publics
02-32000-331 Cellulaire et téléavertisseurs
02-32000-335 Téléphonie IP et internet
02-32000-421 Assurance – voirie
02-32000-443 Déneigement stationnement – garage
02-32000-455 Immatriculation voirie
02-32000-631 Essence et diesel
02-32000-681 Électricité – garage
02-33000-443 Déneigement des chemins
02-33000-681 Électricité - site de sable
02-33001-443 Déneigement chemin SADL
02-34000-681 Électricité - éclairage des rues
02-37000-951 Quote-part transport collectif
02-37000-970 Transport adapté
02-45110-446 Déchets, cueillette et transport
02-45120-446 Déchets, élimination
02-45210-446 Collecte recyclage
02-45220-446 Conteneurs matières recyclables
02-45221-446 Écocentre Saint-Sauveur
02-45400-494 Quote-part Tricentris
02-47000-141 Rémunération – environnement
02-47000-200 Cotisation employeur – environnement
02-47000-321 Frais de poste
02-47000-335 Téléphonie IP et internet
02-47000-443 Déneigement
02-47000-522 Entretien - bâtiment
02-47000-681 Électricité - environnement
02-61000-141 Rémunération - urbanisme
02-61000-200 Cotisation employeur - urbanisme
02-61000-321 Frais de poste
02-61000-335 Téléphonie IP et internet

02-61000-421	Assurances - urbanisme
02-61000-443	Déneigement - urbanisme
02-61000-522	Entretien - bâtiment
02-61000-681	Électricité - urbanisme
02-61000-951	Quote-part MRC – Aménagement
02-62000-951	Quote-part MRC– Promo. ind. com.
02-70120-421	Assurances - centre communautaire
02-70120-443	Déneigement – centre communautaire
02-70120-681	Électricité - centre communautaire
02-70130-447	Entretien et contrat - patinoire
02-70130-681	Électricité - patinoire
02-70150-681	Électricité - parc et terrains de jeux
02-70151-141	Rémunération - Camp de Jour
02-70151-200	Cotisation de l'employeur – Camp de jour
02-70151-331	Cellulaires
02-70151-421	Assurances- Camp de jour
02-70151-681	Électricité - Camp de jour
02-70190-141	Rémunération - directeur loisirs
02-70190-200	Cotisation de l'employeur - loisirs
02-70190-321	Frais de poste
02-70190-335	Téléphonie IP et internet
02-70190-421	Assurances – loisirs
02-70190-443	Déneigement - loisirs
02-70190-522	Entretien - bâtiment
02-70190-681	Électricité - loisirs
02-70190-951	Quote-part MRC - parc régional
02-70190-951	Réserve financière – interconnexion
02-70220-331	Téléphone
02-70220-421	Assurances
02-70220-443	Déneigement
02-70220-552	Entretien et réparation
02-70220-681	Électricité
02-70230-141	Rémunération - bibliothèque
02-70230-200	Cotisation employeur- bibliothèque
02-70230-335	Téléphonie IP et internet
02-70230-421	Assurances - bibliothèque
02-70230-443	Déneigement - bibliothèque
02-70230-522	Entretien bâtiment – bibliothèque
02-70230-681	Électricité - bibliothèque
02-70230-960	Quote-part CRSBP
02-70290-951	Quote-part MRC culture
02-91900-999	Frais vente pour taxes et frais bancaires
02-92102-840	Remboursement intérêts emprunts
03-21000-000	Remboursement capital D.L.T.
03-51000-000	Remboursement fonds roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5456-01-16
Nomination d'un
directeur général
adjoint pour
l'année 2016

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Yves Latour à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint pour l'année 2016. La compensation habituelle sera accordée à monsieur Latour pour assumer les responsabilités du directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur Latour est également autorisé à signer les chèques et autres effets pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Monsieur Yves Latour
Technicienne en comptabilité

No 5457-01-16
Offre de
publicité pour
l'année 2016 –
Les Éditions
Prévotoises

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer l'entente intervenue entre Les Éditions Prévotoises et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs quant aux publications d'une demi-page par mois dans le Journal des citoyens au coût annuel de 4 568,40 \$ taxes en sus, payable en deux versements égaux en janvier et juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Les Éditions Prévotoises
Technicienne en comptabilité

No 5458-01-16
Demande à la
MRC des Pays-
d'en-Haut –
Tenue des séances
du Conseil des
maires

Attendu qu'il y a lieu de favoriser la participation citoyenne aux séances du Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC des Pays-d'en-Haut de modifier l'horaire des séances du Conseil des maires pour être tenues le soir afin de favoriser la participation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : MRC des Pays-d'en-Haut

No 5459-01-16
Nomination de
conseillers sur les
comités

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Luce Lépine en tant que représentante du Conseil au comité Finance, administration et ressources humaines.

De nommer monsieur Serge Grégoire en tant que représentant du Conseil au comité Sécurité publique et Incendie.

Cette résolution modifie la résolution numéro 4601-11-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Madame Luce Lépine
Monsieur Serge Grégoire
Technicienne en comptabilité

No 5460-01-16
Demande de don

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

de la Polyvalente
des Monts de
Sainte-Agathe

D'accorder un montant de 100 \$ à la Polyvalente des Monts de Sainte-Agathe pour aider au financement d'un stage linguistique, culturel et humanitaire à un groupe d'élèves de 4^e secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Polyvalente des Monts de Sainte-Agathe
Technicienne en comptabilité

No 5461-01-16
Demande de don
de la Paroisse
Notre-Dame-des-
Pays-d'en-Haut

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder un montant de 100 \$ à la Paroisse Notre-Dame des Pays-d'en-Haut pour le projet de parrainage d'une famille syrienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Paroisse Notre-Dame des Pays-d'en-Haut
Technicienne en comptabilité

Avis de motion du
règlement n°
396-2016 décrétant
l'annexion du lot
4 559 726 de la
Ville de
Saint-Jérôme

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation à la prochaine séance du règlement numéro 396-2016 décrétant l'annexion du lot 4 559 726 de la Ville de Saint-Jérôme.

No 5462-01-16
Augmentation de
salaire des
employés cadre
de la Municipalité
de Sainte-Anne-
des-Lacs

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'augmentation de salaire pour l'année 2016 aux employés cadre, telle que prévue au budget :

Directeur général :	1,0 %
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire :	1,0 %
Directeur du Service des Travaux publics :	1,0 %
Directrice du Service de l'Environnement :	2,5 %
Directrice du Service de l'Urbanisme :	2,5 %
Directeur du Service de la Sécurité incendie :	2,5 % (à compter du 1 ^{er} mars 2016)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrices et directeurs des services
Technicienne en comptabilité

No 5463-01-16
Évaluation du
maintien de l'équité
salariale

Attendu que la *Loi sur l'équité salariale* exige que l'on procède à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le directeur général, en collaboration avec le comité Finance, administration et ressources humaines, procède à l'évaluation du maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne en comptabilité

No 5464-01-16
Réparation de peinture du camion de voirie Ford Ranger 2008

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer une réparation de la peinture du camion de voirie Ford Ranger 2008;

Attendu que des prix pour ladite réparation ont été demandés auprès des deux entreprises suivantes;

<u>Entreprise</u>	<u>Prix</u>
Carrossier CT	4 000,77 \$
Procolor	11 847,64 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de l'entreprise Carrossier CT pour la réparation de peinture du camion de voirie Ford Ranger 2008 coût de 4 000,77 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5465-01-16
Adhésion à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2016

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs adhère à l'Association des auteurs des Laurentides pour l'année 2016 au coût de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne en comptabilité

No 5466-01-16
Appui à la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR)

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) relativement au projet d'uniformisation de la signalisation en sentier sur le territoire des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : SOPAIR
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Constat
d'infraction –
2, chemin des
Pensées –
Présence
d'animaux de
ferme

Sujet retiré de l'ordre du jour.

No 5467-01-16
Constat
d'infraction -
État de
propreté du
terrain au 25,
chemin du
Paradis

Attendu que des délais raisonnables ont été accordés pour le nettoyage du terrain et que ces délais n'ont pas été respectés;

Attendu que la situation perdure depuis des années et que des inspections n'ont pas permis de démontrer une amélioration probante de la situation;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Urbanisme à délivrer au propriétaire du 25, chemin du Paradis un constat d'infraction pour ne pas avoir maintenu son terrain en bon état de propreté contrevenant à l'article 39 du règlement de construction numéro 1003.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la Municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5468-01-16
Mandat à un
professionnel en
évaluation

Attendu que le Service de l'Urbanisme a constaté que certains bâtiments étaient dans un état vétuste et pourraient être une source de danger;

Attendu que certains bâtiments sont en droit acquis et que leur état et leur valeur ont un impact direct sur le maintien ou la perte des droits acquis et incidemment sur les travaux qui seraient autorisés;

Attendu qu'il serait pertinent de documenter l'état des bâtiments vétustes dans l'application de la réglementation d'urbanisme et dans la poursuite des démarches qui y sont inhérentes;

Attendu que l'évaluation des bâtiments vétustes permettra au Service de l'Urbanisme de déterminer les démarches nécessaires à l'application de la réglementation et à la sécurisation des lieux, le cas échéant;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller,

appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De permettre au Service de l'Urbanisme de mandater un professionnel en évaluation pour déterminer la valeur des bâtiments vétustes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

Mandat aux procureurs de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs – Requête pour démolition

Sujet retiré de l'ordre du jour.

No 5469-01-16
Constat d'infraction – Travaux de construction effectués sans permis au 434, chemin Filion

Attendu que des travaux de construction d'une résidence unifamiliale ont été poursuivis au 434, chemin Filion (lot 1 922 202);

Attendu que le propriétaire du terrain a été avisé que des travaux sans permis ont été effectués sur la propriété visée;

Attendu qu'un arrêt des travaux a été affiché le 20 août 2015;

Attendu que l'arrêt des travaux a été réaffiché le 9 décembre 2015;

Attendu qu'un avis d'infraction recommandé a été transmis au propriétaire du terrain;

Attendu que l'exécutant responsable des travaux a continué les travaux malgré l'ordre d'arrêter les travaux;

Attendu que ces travaux ont été exécutés sans qu'un permis valide ait été émis;

Attendu que le règlement sur les permis et certificats spécifie que des travaux de construction doivent faire l'objet d'un permis de construction;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Urbanisme à délivrer des constats d'infraction au propriétaire du terrain et à l'exécutant (le cas échéant) responsable des travaux effectués sans permis sur le lot 1 922 202.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la Municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

No 5470-01-16
Installation de
lumières de rues

Attendu les demandes de citoyens pour l'installation de lumières de rue sur certains chemins et intersections de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu qu'aucune lumière de rue n'a été installée sur le territoire au cours de l'année 2015;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique d'installer trois lumières de rue sur certains chemins ou intersections;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'une lumière de type sodium conventionnelle aux endroits suivants :

- Au coin des chemins des Centaures et des Chrysanthèmes;
- Au coin des chemins des Clématites et des Chrysanthèmes;
- À l'intersection des chemins des Merisiers et Sainte-Anne-des-Lacs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de la Sécurité publique
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne en comptabilité

No 5471-01-16
ABVLACS –
Demande d'une
lettre d'appui

Attendu la demande d'une lettre d'appui de l'organisme ABVLACS dans le cadre de sa demande d'aide financière auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut (Fonds de développement des territoires) pour la réalisation d'un projet à l'été 2016;

Attendu que le projet vise à embaucher un agent de liaison pour une période de seize (16) semaines à l'été 2016 afin de constituer les herbiers aquatiques des principaux lacs de Sainte-Anne-des-Lacs;

Attendu qu'il y a lieu d'offrir directement un service aux citoyens concernant toute question se rapportant aux divers sujets lacustres;

Attendu le courriel de l'ABVLACS du 11 janvier 2016 précisant le financement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent des attendus qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De fournir à l'organisme ABVLACS une lettre d'appui relativement à sa demande d'aide financière auprès de la MRC des Pays-d'en-Haut (Fonds de développement des territoires) pour la réalisation d'un projet d'embauche d'un agent liaison à l'été 2016 afin de constituer les herbiers aquatiques des principaux lacs de Sainte-Anne-des-lacs, et ce, pour une période de seize (16) semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : ABVLACS
Technicienne en comptabilité

No 5472-01-16
Constat d'infraction –
Travaux effectués
en rive sans permis
au 38, chemin
de l'Orge

Attendu que des travaux ont été effectués en rive sur la propriété du 38, chemin de l'Orge sans l'obtention d'un permis ou certificat d'autorisation;

Attendu que le contrôle de la végétation est prohibé dans la bande de protection riveraine;

Attendu qu'il y a modification du couvert végétal en rive;

Attendu qu'il s'agit d'une infraction à l'article 596 du règlement de zonage 1001;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à délivrer au propriétaire du 38, chemin de l'Orge un constat d'infraction pour des travaux effectués en rive sans l'obtention d'un permis ou certificat d'autorisation municipale.

D'exiger une replantation conforme à la réglementation municipale et provinciale ainsi avec la demande de permis appropriée pour le printemps 2016 et d'acquitter les frais inhérents.

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de décembre 2015 et janvier 2016 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 20 h 25

Fin : 21 h 05

No 5473-01-16
Levée de la
séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 05 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier